COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2021-051

L'an deux mille vingt, le 9 février à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil Communauté : 3 février 2021

Nombre de délégués :
☐ en exercice : 29
☐ présents : 24
☐ votants : 29

PRESENTS: M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre DAVID, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Patrice DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

<u>ABSENTS Excusés</u>: M. Jacques BLONDY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD, M. Jean-Claude DUPUY et Mme Catherine L'OFFICIAL.

Jacques BLONDY donne pouvoir à Philippe SUDRAT
Marie-Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET LACOMBE
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX
Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Annie ARNAUD
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE: Pascale BRACHET

OBJET:

Budget primitif annexe du lotissement Gâte-Bourdelas

Année 2021

Rapporteur: P. ROUX

Après reprise des résultats et des restes à réaliser 2020, le budget primitif du Lotissement Gâte Bourdelas s'équilibre, pour l'année 2021 et par section de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté	1 496 951,49 €		
Recettes réelles d'exploitation	667 057,42 €	Dépenses réelles d'exploitation	35 510,00 €
Recettes d'ordre entre sections	35 510,00 €	Dépenses d'ordre entre sections	2 164 008,91 €
Total des produits d'exploitation	2 199 518,91 €	Total des charges d'exploitation	2 199 518,91 €

		Résultat d'investissement reporté	2 128 498,91 €
Recettes réelles d'équipement		Dépenses réelles d'équipement	
Dont RAR	**************************************	Dont RAR	this management of the desired and administrative contents of the desired and a second contents of the desired contents of the
Recettes d'ordre entre sections	2 164 008,91 €	Dépenses d'ordre entre sections	35 510,00 €
Recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement		Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	
Total des produits de la section d'investissement	2 164 008,91 €	Total des charges de la section d'investissement	2 164 008,91 €

La répartition des crédits en dépenses et en recettes au sein des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget du Lotissement Gâte Bourdelas – développée dans les documents budgétaires joints de manière dématérialisée – est soumise à l'approbation du Conseil de Communauté. Le niveau de vote proposé est le chapitre ;

Accusé de réception en préfecture 087-248700189-20210209-DC2021710069-DE Date de télétransmission : 15/02/2021 Date de réception préfecture : 15/02/2021

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité;

- approuve le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe du Lotissement Gâte Bourdelas, conformément aux équilibres rappelés ci-avant.

Au registre sont les signatures Pour extrait certifiée conforme,

Le Président

D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture 087-248700182-20210209-DC2021710069-DE Date de télétransmission : 15/02/2021 Date de réception préfecture : 15/02/2021

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication